FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 799
Moto-Club — Moto club Kids 17
N° d'affiliation — 2482
Date — 25 et 26 Août
Lieu — Brizambourg
Organisateur technique - MC Kids 17
E-mail — mckids17@laposte.net
Téléphone — 0609158443

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Narquet Philippe	Licence : 053478
Président du Jury ou Arbitre*	Bronszewski Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	Andre Didier	Licence : 064219
Membre du Jury	Gourmaud Damien	Licence : 011917
Commissaire technique responsable	Boutroix Lucien	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	Seugnet Patrick	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Mini cross	7 ans	11 ans	65cm3	
Mini cross	9 ans	12 ans	85 cm3	
85 Espoir	11 ans	15 ans	85 cm3	
Loisirs	13 ans	60 ans	125 à 500cm3	

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

Engagement :
Site Internet — engage sport
Contact — Hémerit Sébastien
Téléphone — 0609158443 E-mail — seb.hemerit@lapsote.net

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 12
Caution :

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Dr Lesage Alexandre
Nombre de secouristes 16
Hôpital le plus proche ..... Saintes
Nombre d'ambulance(s) 2
Temps de trajet (en min) ..... 20 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... Champs de la Joyeuse
Adresse ..... 17770 Brizambourg

Capacité Moto :
Pendant les essais : 43
En manche : 36

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1200M
Largeur minimum de la piste ..... 5 à 8M
Largeur de la grille 40M
Longueur de la ligne droite de départ 75M
Nombre d'OCP* 19
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club
Date : 15/05/18
MOTO CLUB KIDS 17
6 RUE DU MAINE
17770 BRIZAMBOURG
MCKIDS17@LAPOSTE.NET

Visa de la Ligue
Date : 28/06/2018
LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr
Le 28/06/2018 16:09
DEGRACUWE

Visa de la FFM
Date : 19/07/2018
Numéro : 18/0752
FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 799
Moto-Club — Moto club Kids 17
N° d'affiliation — 2482
Date — 25 et 26 Août
Lieu — Brizambourg
Organisateur technique - MC Kids 17
E-mail — mckids17@laposte.net
Téléphone — 0609158443

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Narquet Philippe	Licence : 053478
Président du Jury ou Arbitre*	Bronszewski Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	Andre Didier	Licence : 064219
Membre du Jury	Gourmaud Damien	Licence : 011917
Commissaire technique responsable	Boutroix Lucien	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	Seugnet Patrick	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Open	13 ans	75 ans	125 à 500cm3	le 26/08
Féminin	13 ans	60 ans	125 à 500cm3	le 26/08
125	13 ans	40 ans	125cm3	le 26/08
MX2	15 ans	50 ans	125 à 250 cm3	le 26/08
MX1	15 ans	60 ans	126 à 500 cm3	le 26/08
Vétérans	35 ans	75 ans	125 à 500 cm3	le 26/08

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

Engagement :
Site Internet — engage sport
Contact — Hémerit Sébastien
Téléphone — 0609158443 E-mail — seb.hemerit@lapsote.net

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 12
Caution :

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM Poitou-Charentes

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Dr Lesage Alexandre

Nombre de secouristes 16

Hôpital le plus proche ..... Saintes

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) ..... 20 mn

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Champs de la Joyeuse

Adresse ..... 17770 Brizambourg

Capacité Moto :
Pendant les essais : 43
En manche : 36

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1200M

Largeur minimum de la piste ..... 5 à 8M

Largeur de la grille 40M

Longueur de la ligne droite de départ 75M

Nombre d'OCP* 19

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 15/05/18

MOTO CLUB KIDS 17
6 RUE DU MAINE
17770 BRIZAMBOURG
MCKIDS17@LAPOSTE.NET

Visa de la Ligue

Date : 28/06/2018

LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr
Le 28/06/2018 16:09
DEGRACUNE

Visa de la FFM

Date : 19/07/2018
Numéro : 18/0752

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME — FFM — 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 399
VISA LMPC N° 32-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 799
Moto-Club —— MC KIDS 17
N° d'affiliation —— 2482
Date —— 25 et 26 Août 2018
Lieu —— BRIZAMBOURG
Organisateur technique - MC KIDS 17
E-mail —— mckids17@laposte.net
Téléphone —— 0609158443

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- le 25 Août

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17h00	19h00	Contrôles administratifs	le 24/08	
17h00	19h00	Contrôles techniques	le 24/08	
7h00	8h00	Contrôles administratifs	le 25/08	
7h00	8h00	Contrôles techniques	le 25/08	
9h00	9h10	Essais Libres	Mini Cross 65cm3	10mn
9h15	9h25	Essais Libres	Mini Cross 85 cm3	10mn
9h30	9h40	Essais Libres	Loisirs G A	10mn
9h40	9h55	Essais Chronométrés	Loisirs G A	15mn
10h00	10h10	Essais Libres	Loisirs G B	10mn
10h10	10h25	Essais Chronométrés	Loisirs G B	15mn
10h30	10h40	Essais Libres	85cm3 Espoirs	10mn
10h40	10h55	Essais Chronométrés	85cm3 Espoirs	15mn
		Entracte		
11h10	11h20	Essais Chronométrés	Mini Cross 65cm3	10mn
11h25	11h35	Essais Chronométrés	Mini Cross 85 cm3	10mn
11h40	12h00	Manche 1	Loisirs Consolante	15mn+1t
		Repas		
13h20	13h40	Manche 1	Loisirs	15mn+1t
13h55	14h10	Manche 1	Mini Cross 65cm3	10mn+1t
14h15	14h30	Manche 1	Mini Cross 85 cm3	10mn+1t
14h35	14h55	Manche 1	85cm3 Espoirs	15mn+1t
15h00	15h20	Manche 2	Loisirs consolante	15mn+1t
15h25	15h45	Manche 2	Loisirs	15mn+1t
		Entracte		
16h10	16h25	Manche 2	Mini Cross 65 cm3	10mn+1t
16h30	16h45	Manche 2	Mini cross 85 cm3	10mn+1t
16h50	17h10	Manche 2	85cm3 Espoirs	15mn+1t

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32.18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Date ---------- le 25/08

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17h15	17h35	Manche 3	Loisirs consolante	15mn+1t
17h40	18h00	Manche 3	Loisirs	15mn+1t
18h15		Remise des Prix		

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32.18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18.

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 799
Moto-Club —— MC KIDS 17
N° d'affiliation —— 2482
Date —— 25 et 26 Août 2018
Lieu —— BRIZAMBOURG
Organisateur technique - MC KIDS 17
E-mail —— mckids17@laposte.net
Téléphone —— 0609158443

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- le 26 Août

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17h00	19h00	Contrôles administratifs	le 25/08	
17h00	19h00	Contrôles techniques	le 25/08	
7h00	8h00	Contrôles administratifs	le 26/08	
7h00	8h00	Contrôles techniques	le 26 /08	
8h00	8h10	Essais Libres	Open	10mn
8h10	8h25	Essais Chronométrés	Open	15mn
8h30	8h40	Essais Libres	Féminines	10mn
8h40	8h55	Essais Chronométrés	Féminines	15mn
9h00	9h10	Essais Libres	Vétérans	10mn
9h10	9h25	Essais Chronométrés	Vétérans	15mn
9h30	9h40	Essais Libres	125cm3	10mn
9h40	9h55	Essais Chronométrés	125cm3	15mn
10h00	10h10	Essais Libres	MX2	10mn
10h10	10h25	Essais Chronométrés	MX2	15mn
10h30	10h40	Essais Libres	MX1	10mn
10h40	10h55	Essais Chronométrés	MX1	15mn
		Pause		
11h15	11h35	Manche 1	Open	15mn+1t
11h40	12h00	Manche 1	Féminines	15mn+1t
		Repas		
13h20	13h40	Manche 1	Vétérans	15mn+1t
13h45	14h10	Manche 1	125cm3	20mn+1t
14h15	14h40	Manche 1	MX2	20mn+1t
14h45	15h10	Manche 1	MX1	20mn+1t
15h15	15h35	Manche 2	Open	15mn+1t
15h40	16h00	Manche 2	Féminines	15mn+1t
		Entracte		

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Date ---------- le 26/08

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h20	16h40	Manche 2	Vétérans	15mn+1t
16h45	17h10	Manche 2	125cm3	20mn+1t
17h15	17h40	Manche 2	MX2	20mn+1t
17h45	18h10	Manche 2	MPX1	20mn+1t
18h20		Remise des Prix		

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18.

CIRCUIT BRIZAMBOURG

EPREUVE FFM N° 799
VISA LMPC N° 32-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

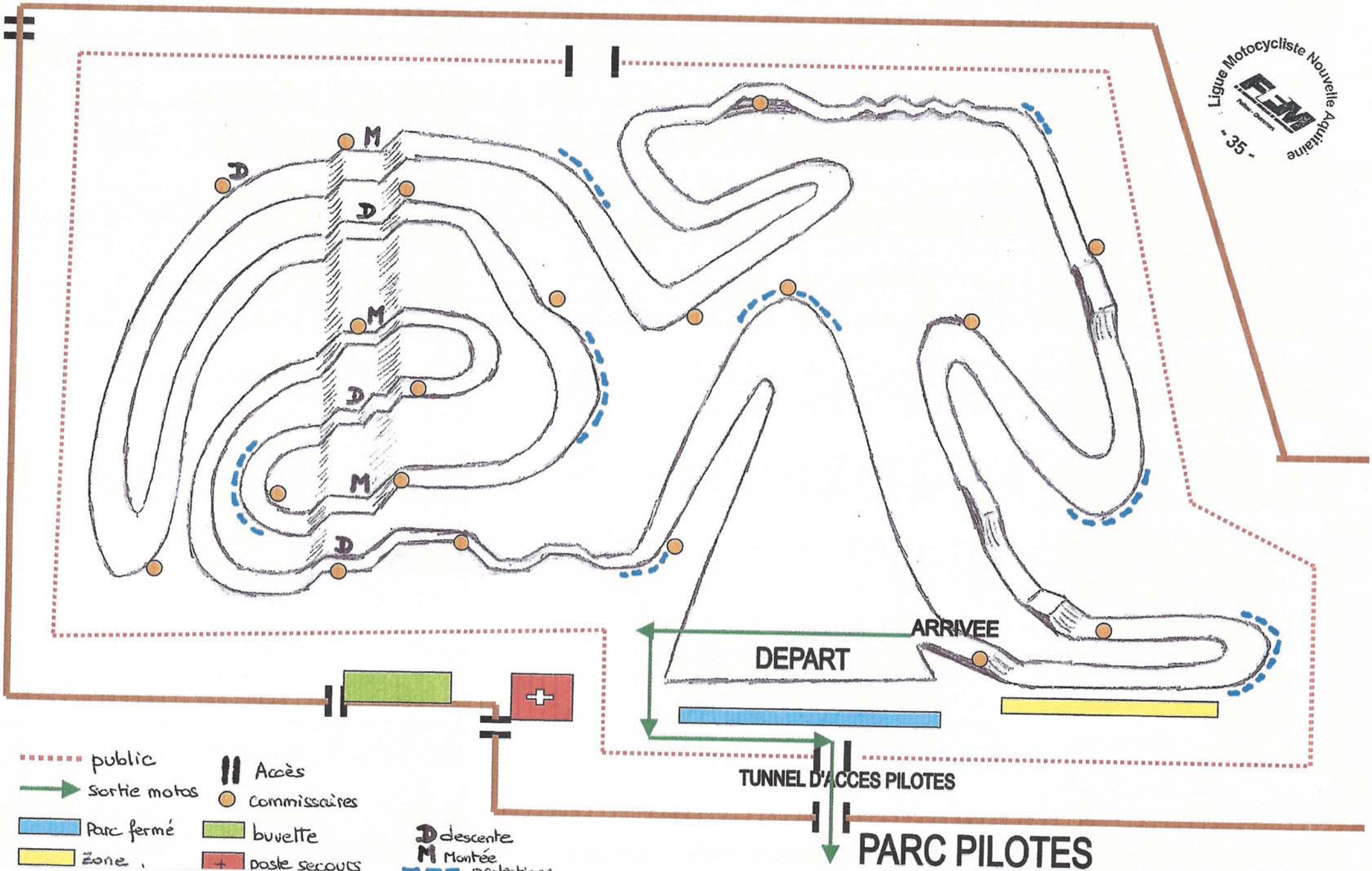

PLAN CADASTRAL echelle 1/6000

EPREUVE FFM N° 799

VISA LMPC N° 32-18

ST-LEGER de la MARTINIERE 25/06/18

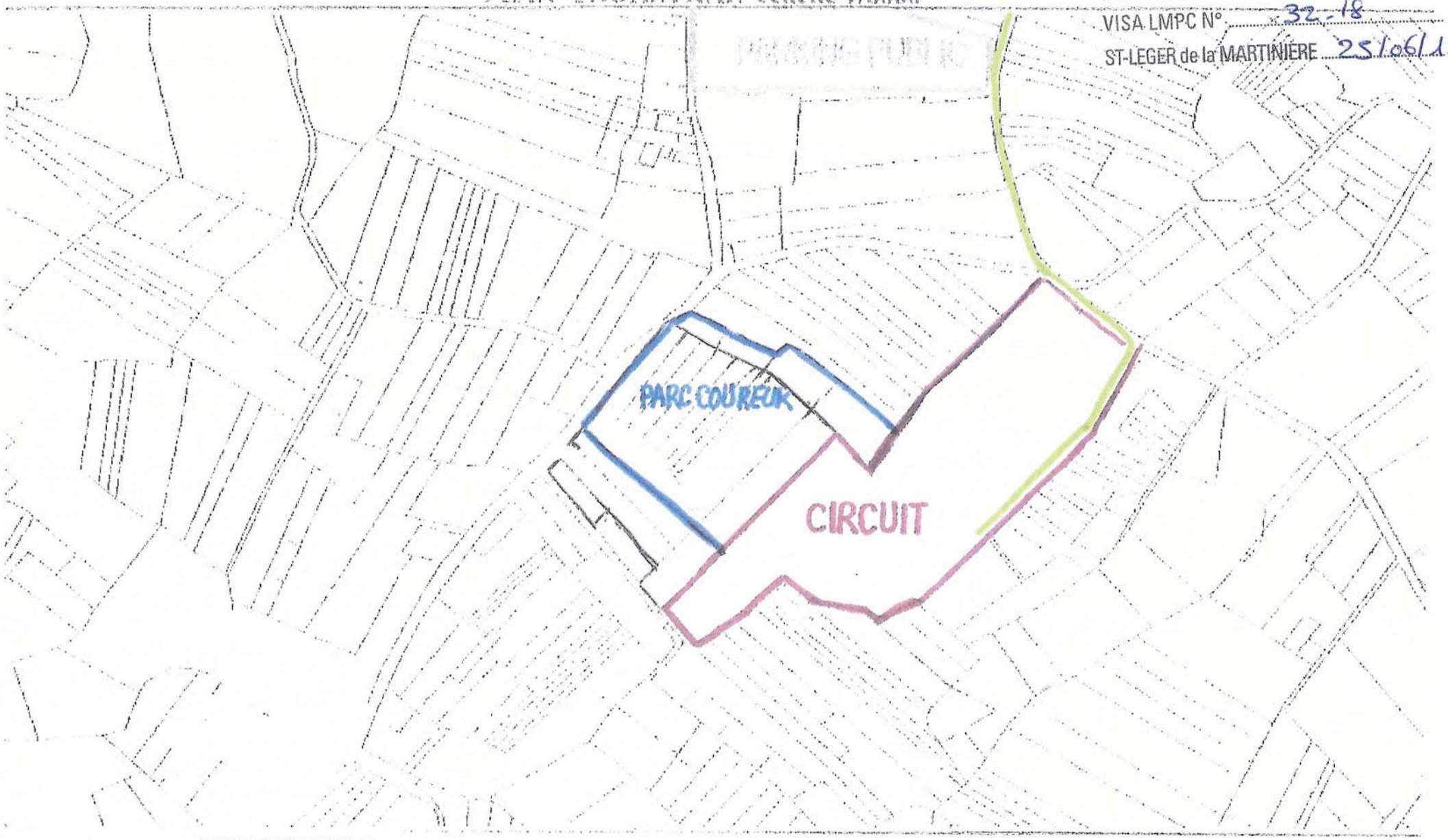

ACCES SECOURISTE

PARC COUREUR/ utilisation du A/fauchage effectué du champ sinon utilisation du B avec arrêté municipal de fermeture de la route

Limite CIRCUIT

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

FFM

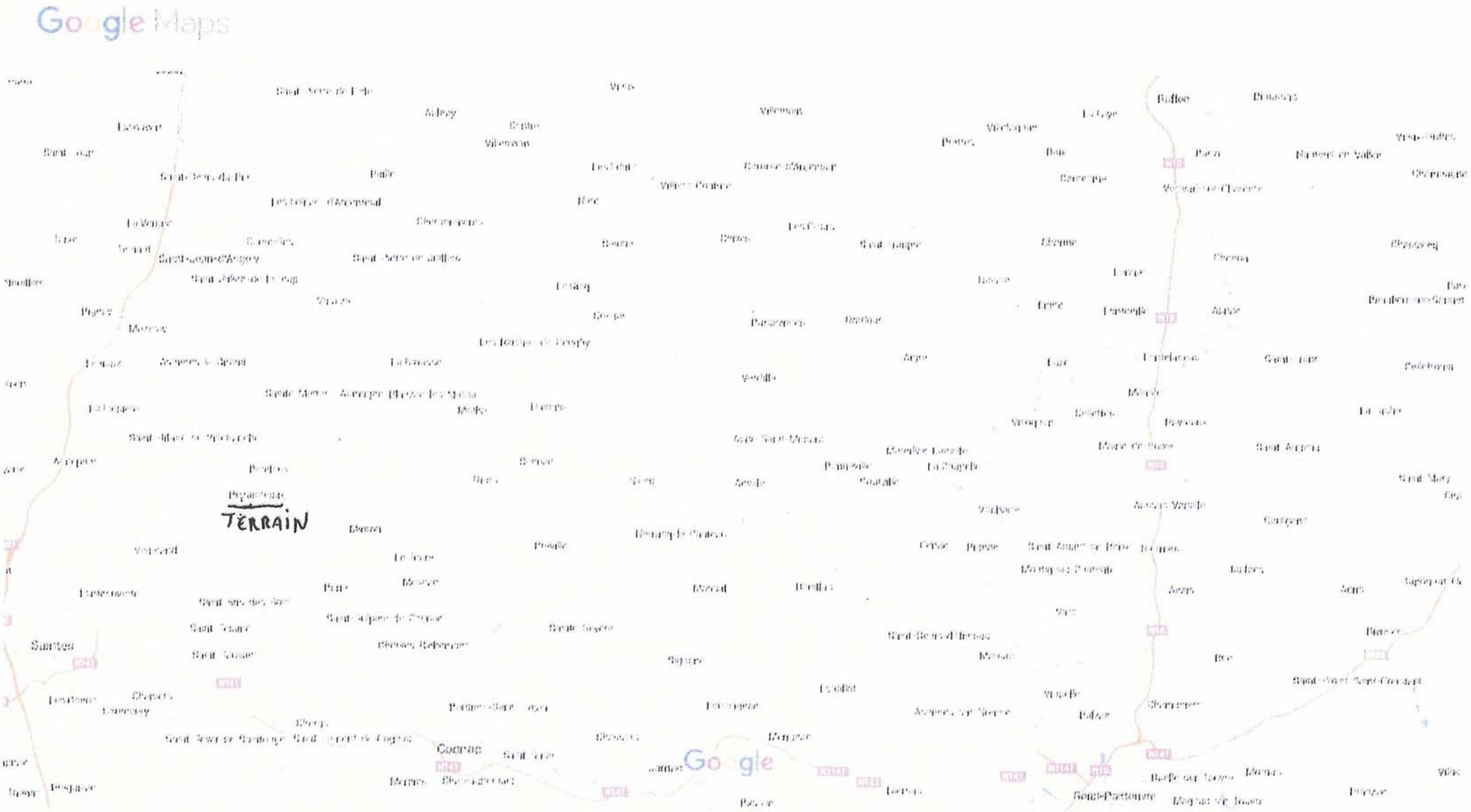

Données cartographiques ©2016 Google 5 km

Google Maps

EPREUVE FFM N° 799

VISA LMPC N° 32-18

CHRONOMETRAGE de la MARTINIERE 25/06/18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218.340

ASSURE : MC KIDS 17

COMPÉTITION : MOTOCROSS **CATEGORIE : NATIONALE**

LIEU : CHAMP DE LA JOYEUSE – 17770 BRIZAMBOURG **N° D'AGRÉMENT : 799**

DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 25/08/2018** **JUSQU'AU : 26/08/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance**

DTW R·Q 1991

Date 02/07/2018 [*signature*]

GRAS SAVOYE une société Willis Towers Watson, Société de courtage d'assurance et de réassurance
Pôle Sports Mécaniques - 26 Rue E. Decorps CS 70120 F-69628 Villeurbanne cedex
Tél +33 4 72 34 90 20 - Télécopie +33 4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion Bouton. CS 70001. 92 814 Puteaux Cedex.
Tél. 01 41 43 50 00. Télécopie 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros.
311 248 637 R.C.S. Nanterre N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707. (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel & de Résolution) 61 rue Taitbout F-75436 Paris Cedex 9